



Vote pour supprimer le poste du gardien

Par **nestor3**, le **26/02/2015** à **19:01**

bonjour a tous

nous allons bientôt voter pour la suppression du poste de gardien (la double majorite des 2 tiers)

nous l'avons fait une fois deja et nous n'avons pas obtenu cette majorite des 2 tiers.

ma question est la suivante au lieu d'obtenir les 2 tiers pour la suppression ne peut on pas demander a l'assemblée de voter pour le maintien du gardien avec le tier des tantièmes.cela est il legal et possible.

intérêt de la chose il y a des absents qui ne sont jamais a l'assemblée générale et qui ne transmettent pas leur pouvoir. donc en votant pour la suppression du poste ces propriétaires sont automatiquement absents du vote et sont considérés comme favorables au maintien du poste ce qui n'est pas forcément vrai.